## 6-4. Informations légales

## **VOUS VENEZ DE REMPLIR UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION:**

- → La subvention n'est pas un droit. Ce document n'engage en rien le Conseil départemental de la Dordogne pour l'octroi d'une éventuelle subvention.
- → Conformément aux articles 441-6 et 441-7 du code pénal, vous pouvez faire l'objet de poursuites pénales en cas de fausse déclaration.
- → Le logo est la propriété du Conseil départemental de la Dordogne et son utilisation est soumise à autorisation. Toute utilisation frauduleuse en méconnaissance de ce qui précède est passible de sanctions pénales conformément aux articles 441-1 et suivants du code pénal.
- → Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre demande de subvention. Les destinataires des données sont les agents habilités du Conseil départemental de la Dordogne.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, nous vous rappelons que vous disposez d'un droit d'accès et de corrections des données nominatives vous concernant en adressant un courrier à :

MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

DE LA DORDOGNE

2 rue Paul Louis Courier

CS11200

24019 PERIGUEUX Cedex

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

En cas de refus vous pouvez exercer un recours dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision de refus devant le Tribunal Administratif de Bordeaux.

Je, soussigné(e) (NOM et Prénom) :	
Représentant(e) légal(e) de l'association (sans sigle	<u> </u>
Atteste avoir pris connaissance des dispositions susmentionnées.	
Fait, le	à
Signature	